

Nov / Déc 2016 # N°4

## L'ÉDITO

### Un colosse aux pieds d'argile

Le résultat des élections américaines a surpris un certain nombre d'observateurs. Mais beaucoup d'entre eux se contentaient de répéter des "clichés" et ne regardaient pas la réalité des évolutions actuelles de cette grande puissance qui a dominé le monde pendant plus d'un siècle. Les historiens estiment en effet que dès les années 1880, **les États-Unis étaient devenus la première puissance industrielle mondiale et que l'Allemagne était devenue la première puissance européenne avant le Royaume-Uni.** Mais ce n'est véritablement qu'après la seconde guerre mondiale que les États-Unis ont exercé leur magistère. **Les premiers soubresauts de la concurrence accrue avec l'Europe et le Japon datent du 15 Août 1971.** C'est à cette date que les États-Unis ont décroché la valeur du dollar de celle de l'or et réalisé deux dévaluations successives dans les deux ans qui suivirent. **Depuis cette époque, les États-Unis peinent à garder leur suprématie.** Ils ont abondamment utilisé la carte monétaire contre le Japon et l'Europe. *"Le dollar est notre monnaie et elle est votre problème"* disait à juste titre John Connally, le secrétaire d'Etat au Trésor de Nixon. **Ils ont utilisé la carte militaire.** Ils ont perdu au Vietnam et gagné la « guerre des étoiles » au moment de la chute du Mur de Berlin.

Mais cela fait des décennies que **ce pays importe beaucoup plus qu'il n'exporte.** Le déficit a été financé pendant des années par la Chine qui accumulait des excédents extérieurs et des obligations de l'Etat américain. **La crise de 2008 a montré les limites de cette solution financière.** Malgré un appareil productif qui ne parvient plus à assurer l'équilibre des échanges extérieurs, **les États-Unis doivent financer la moitié des dépenses mondiales d'armement.**

La France et l'Allemagne consacrent environ 10% de leur PIB aux dépenses de santé en soignant l'ensemble de la population. Les États-Unis y consacrent 16% en assurant la couverture d'une partie de la population et cela fait **30 ans que le salaire moyen n'a pas augmenté** alors que le revenu des plus riches ne cesse de progresser.

Même sur le plan agricole, les États-Unis ne sont plus à la hauteur de leur réputation. Ils disposent de **deux fois plus de terres arables que l'Union Européenne** pour nourrir une population inférieure de 200 millions de personnes. Néanmoins, **leur part de marché mondial de produits agroalimentaires est désormais au même niveau que celle de l'Union Européenne (10%)** alors qu'elle était de 17% au début des années 80. Ils connaissent même un déficit de leurs échanges agroalimentaires avec l'Union Européenne.

Ces contre-performances sont souvent passées inaperçues à cause de leur puissance politique qui leur a permis de **ne pas appliquer les règles communes.** Le dollar est toujours la principale monnaie de règlement des échanges mondiaux et ils ne se privent pas d'en créer pour leurs besoins. Dans le domaine agricole, ils ont **transféré la charge du soutien des prix du maïs aux automobilistes** par l'incorporation obligatoire d'éthanol et ils ont transféré sur le budget social une partie du soutien de la demande de produits alimentaires par le biais de l'aide alimentaire aux plus démunis.

**Plus dur de régresser que de progresser !** Pas étonnant que cela puisse entraîner quelques déconvenues politiques.

répéter des  
"clichés" et ne  
pas regarder la  
réalité

les USA  
ne sont plus à  
la hauteur de  
leur réputation

SAS AGIRAGRI  
85 Boulevard de Charonne  
75011 PARIS

SIREN : 53530200400010  
N° d'identification au RCS :  
Paris B 535 302 004

**Directeur de Publication :**  
Olivier AUGERAUD

**Comité de rédaction :**  
Jean-Pierre BRUNE  
Julien FORGET

**Rédacteur :**  
Lucien BOURGEOIS

**Réalisation :**  
C.O.T.C Communication  
Crédits photos : Fotolia



une des plus faibles récoltes des 30 dernières années

## Une petite récolte en 2016

D'après les estimations de début novembre, la récolte viticole s'élève à 43,2 millions d'hl. C'est une des plus faibles récoltes des 30 dernières années avec 10% de moins que l'année dernière et 6% de moins que la moyenne des 5 dernières années. Cette baisse concerne toutes les catégories de vins mais plus particulièrement les vins pour eaux de vie et les autres vins qui baissent de 20%. Il est intéressant de constater que la baisse a été beaucoup moins forte dans les secteurs qui ont pris l'habitude de limiter les rendements à l'hectare malgré certaines zones où gel et grêle ont fait des ravages (Champagne, Bourgogne, Val de Loire, Charente, etc.).

on mettait en avant les bons résultats des céréales

## La "vocation exportatrice" de la France ne repose que sur les vins

Cela fait désormais de nombreuses années que le commerce extérieur agroalimentaire de la France serait juste équilibré si l'on retirait le secteur des vins et boissons. On mettait en avant les bons résultats des céréales mais on oubliait de montrer que la France importait des aliments du bétail et qu'on connaissait aussi un déficit croissant sur les fruits et légumes. Autrement dit, la France pouvait se vanter d'avoir une production importante de blé mais cela cachait en fait un déficit croissant sur l'ensemble des productions végétales. En 2016, la chute très importante de la production de céréales montre effectivement que le "Roi est nu". Le commerce extérieur des produits agricoles s'effondre et fait apparaître un déficit au mois d'août 2016. Cela ne signifie pas que notre commerce extérieur agroalimentaire connaît un solde négatif car il y a fort heureusement les bons résultats des vins et boissons.

2016 montre effectivement que le "Roi est nu"

Sur les 12 derniers mois, l'excédent total est de 7,6 Milliards € mais il est de plus de 11,4 Milliards pour les boissons, dont 7,5 pour les seuls vins et Champagne. La "vocation exportatrice de la France" dont on parle souvent n'est plus dans notre capacité à exporter des céréales ou autres matières premières mais visent de plus en plus la capacité des secteurs à haute valeur ajoutée comme les vins et les fromages.



[http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/conjinfopap201610cmxt\\_tdb.pdf](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/conjinfopap201610cmxt_tdb.pdf)



## 5 millions € pour le Beaujolais

La grande Région Auvergne Rhône Alpes a annoncé un plan de 5 Millions € pour aider le vignoble du Beaujolais à sortir de la crise actuelle. Ce plan sera financé par une enveloppe de 3 Millions € du Conseil Régional, 1 Million € par le Département du Rhône et le reste par les collectivités locales. Le Beaujolais connaît en effet une grave crise d'image. Le Beaujolais Nouveau avait été une "success story" de la fin du XX<sup>e</sup> siècle mais le vignoble connaît depuis quelques années un problème récurrent de débouchés et donc de prix insuffisant. Dans cette région, 85% des viticulteurs de Beaujolais nouveau et de Beaujolais Village vendent en vrac.



<http://www.lafranceagricole.fr/actualites/vin-un-plan-de-5millions-deuros-pour-le-beaujolais-1,0,3400533194.html>

une grave  
crise d'image

## Elevage

## Porcs : l'Espagne est devenue le premier producteur européen

Les producteurs espagnols ont produit plus de porcs que l'Allemagne et leur cheptel de truies est largement le plus important avec près de 2,4 millions de têtes contre 1,9 million en Allemagne, 1,2 million au Danemark et 1 million en France et aux Pays-Bas. Les autres pays en détiennent moins d'un million.

Tous les pays européens avaient réduit leur cheptel de truies en 2016. C'est en Pologne que la baisse a été la plus forte avec 15%. La baisse a été de 2,8% en France. C'est une baisse comparable à celle du Danemark. Mais c'est une diminution deux fois moins importante qu'en Allemagne ou aux Pays-Bas.

Cette forte baisse du cheptel reproducteur et la hausse de la demande chinoise ont permis un redressement spectaculaire des prix entre janvier et septembre 2016 passant de 1,06 € à 1,50 €. Mais les cours se sont déjà retournés et le prix est descendu à 1,35 € en deuxième semaine de novembre.

un  
redressement  
spectaculaire  
des prix





## Foie gras : 80% de la production mondiale dans le Grand Ouest de la France

En 2015, la production mondiale de foie gras frais était de 25 600 T (24 340 T produits en Europe dont 19 200 T en France). Qui plus est, **5 régions concentrent 97% de la production** : il s'agit de Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Bretagne.

Sur 37 millions d'animaux abattus, **les oies ne représentent plus que moins de 1% du total**. Notre principal client est l'Espagne avec plus de 1 500 tonnes en 2015 mais le Japon et la Belgique en importent environ 700 tonnes suivis par la Suisse avec 350 tonnes. On tombe ensuite à 180 tonnes pour Hong Kong, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Tous les autres pays du monde importent moins de 100 tonnes avec de bonnes performances cependant pour les pays d'Asie comme la Thaïlande, Singapour, Taiwan, le Vietnam et la Corée du Sud. Curieusement, **l'île Maurice en importe plus que les Pays-Bas ou le Danemark !**

En 2015, la France a importé 3 900 T dont 2 400 T de Bulgarie et 1 200 T de Hongrie (conséquence de la grippe aviaire ?).

notre principal client est l'Espagne



**Plus d'infos**



Grande Culture

## Le prix du sucre a doublé en 1 an et poursuit sa hausse

La situation est bien meilleure du côté des betteraves à sucre. **Les intempéries ont certes fait des dégâts et détérioré les rendements** mais la production française augmente de **0,8%** grâce à une forte progression des surfaces de 4,9%. L'augmentation de la production européenne est de 20% et passe à 17,3 Mt pour la campagne 2016-2017. Ces dernières semaines, **les pays européens réagissent donc fort opportunément à une situation de déficit mondial** qui se traduit par une hausse très rapide des prix qui a commencé en août 2015. Avant cette date, le prix oscillait entre 300 € et 350 € par tonne à Londres. Il atteint 550 €/t ces dernières semaines. Il y a en effet **de moins bonnes perspectives en Chine, en Inde et en Thaïlande.**



<http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseil-specialise-pour-la-filiere-sucriere-du-27-septembre-2016/>

forte augmentation des surfaces



## Grande Culture

En France, cette baisse concerne surtout le blé

record historique de production de céréales dans le monde

## Fruits & Légumes

17% du budget alimentaire aux desserts



## Céréales : l'exception française

Les estimations du Ministère de l'agriculture de début novembre confirment la forte baisse de la production céréalière en France et en Europe en 2016. Mais cette baisse concerne surtout le blé et surtout la France.

La production européenne de blé passe de 152 Mt à 135 Mt. Sur cette baisse de 17 Mt, 13 Mt sont attribuables aux problèmes climatiques de la France. Les productions allemande et anglaise perdent chacune 2 Mt. Le Conseil International des Céréales confirme aussi que la production céréalière totale de l'Union ne baisse que des 17 Mt attribuables au blé. Elle sera de 293 Mt cette année contre 310 Mt l'année dernière. Cela signifie que les autres céréales et en particulier le maïs seraient stables en Europe.

En fait, la production française de céréales de 2016 s'établit à 54,9 Mt soit une baisse d'un peu plus de 17 Mt. A la baisse de 13 Mt sur le blé s'ajoute une baisse de 3 Mt sur l'orge et une baisse de 1 Mt sur le maïs. Cela signifie donc que pour ces autres céréales, la baisse française a été compensée par une hausse dans certains pays de l'Union Européenne.

Tout cela se passe dans un contexte mondial de record historique de production de céréales. L'estimation est constamment réévaluée. Dans sa dernière parution du 27 octobre, le Conseil affiche 2077 Mt soit 29 Mt de plus que le record précédent de 2014-2015. Les stocks de report pourraient atteindre 498 Mt. Au moment où la production de céréales baisse de 17 Mt en Europe, elle augmente de 40 Mt aux États-Unis et de 11 Mt en Russie. Cette situation très confortable pour les acheteurs explique que les prix soient si bas.



<http://www.igc.int/fr/downloads/gmrsummary/gmrsummf.pdf>

## Les fruits constituent un tiers des achats de desserts des ménages français

Malgré la crise de 2008, les ménages français n'ont pas réduit leurs achats de desserts. Tel est le résultat d'une étude de FranceAgriMer sur les desserts achetés par les ménages entre 2008 et 2014. Les ménages consacrent environ 17% de leur budget alimentaire en desserts. Cette dépense se partage par tiers entre fruits, desserts lactés et autres.

Les fruits frais avaient connu une baisse de consommation entre 2008 et 2011 mais leur consommation reprend depuis lors. Ils représentent 5,7% des dépenses alimentaires des ménages. C'est le dessert le plus répandu mais la quantité varie selon l'âge, le revenu ou de style de vie des ménages.

suite page 6

## Fruits & Légumes

différenciation  
selon  
le revenu  
des ménages

### Les fruits constituent un tiers des achats de desserts des ménages français (suite)

Les plus de 65 ans ont une consommation de 80% de plus que la moyenne alors que les ménages de moins de 35 ans en achète 45% de moins que la moyenne. **Les ménages avec des jeunes enfants consomment davantage de desserts lactés** mais les compotes de fruits permettent un développement de la consommation de cette catégorie.

Même type de différenciation selon le revenu des ménages. Les ménages **les plus modestes en achètent 29% de moins** que la moyenne alors que **les plus aisés en consomment 34% de plus.**



[http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Les-achats-de-desserts-par-les-menages-francais2/\(filiere\)/690/\(nodeActu\)/697](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Les-achats-de-desserts-par-les-menages-francais2/(filiere)/690/(nodeActu)/697)

les  
importations  
dépassent les  
exportations

### Pommes et poires : récolte en baisse de 8%

8% de moins en volume mais des prix supérieurs de 9%. La récolte de pommes est en baisse de 7% en particulier à cause de la variété **Grenny** (-17%). La production française sera de 1,48 Mt en 2016.

**Les évènements climatiques** ont aussi provoqué une plus grande **hétérogénéité de la production**. En 2015, la France avait exporté 607 000 T et importé 182 000 T soit un solde positif de plus de 420 000 T. Cette année, **les exportations risquent d'être inférieures** à cause du manque de disponibilités. Mais, en Octobre, les prix étaient supérieurs de 9% à la moyenne des années 2011-2014.

La production de poires est beaucoup plus faible que celle de pommes. Elle est de 129 000 T en 2016 soit **une baisse de 8% par rapport à l'année dernière**. Ce sont surtout **les poires d'été Guyot qui ont été affectées** (-20%). Dans ce secteur, les importations dépassent largement les exportations et le solde est négatif de 74 000 T ; nos principaux déficits concernent les Pays-Bas et la Belgique-Luxembourg. Les prix actuels sont assez soutenus.



## Le Canada, la Wallonie et l'Union Européenne

Mais quelle mouche a donc piqué le Parlement Wallon ? Au dernier moment, ce Parlement d'une région qui représente à peine 1% de la population de l'Union Européenne se permet de **remettre en cause un accord mis au point après des discussions d'experts commencées en 2005 et relancées en 2009**. Le Premier Ministre du Canada est obligé d'annuler son voyage. La Commission s'est affolée et a fini par lever cette difficulté en faisant observer que l'accord signé à Bruxelles devrait être ratifié ensuite par les parlements de tous les pays de l'Union Européenne ! La Wallonie garde donc la possibilité de s'y opposer.

Pourquoi cet accord est-il critiqué ? Nous pourrions retenir quelques interrogations sur ce type de document. Elles portent sur sa limitation au seul commerce, sur l'opportunité du cadre bilatéral de ces accords, sur la répartition des gains, sur le pouvoir croissant des entreprises multinationales et sur **sa pertinence dans le domaine agricole**.

La première question qui se pose concerne le champ de cet accord. **Est-il encore pertinent de limiter la discussion entre Etats au seul commerce ?** Peut-on réduire les taxes d'importation et en même temps voir les écarts se creuser sur les plans fiscal, social et environnemental ? Le Canada continue à exploiter les schistes bitumineux de l'Alberta au mépris des conclusions de la COP 21. Les pays européens font la course au moins disant sur une fiscalité des entreprises déjà beaucoup moins élevée qu'en Amérique du Nord. **Il serait préférable de parvenir à des accords internationaux qui traitent tous ces aspects en proposant des politiques plus concertées.**

La deuxième question concerne le champ bilatéral de ces accords. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) avait été créée en 1994 **pour faciliter une approche multilatérale des règles du commerce dans un monde enfin "réconcilié" après la chute du Mur de Berlin**. Malheureusement, cette organisation a failli et s'est révélée incapable de parvenir à des accords satisfaisants. Il n'est pas étonnant que l'on assiste à la multiplication des accords bilatéraux moins ambitieux certes mais qui permettent de faire avancer certains points. C'est l'objet de cet accord avec le Canada qui aurait pu précéder l'accord avec les États-Unis (TTIP). **On craint même que certaines entreprises profitent de la porosité de la frontière entre ces deux pays pour parvenir à leurs fins sans attendre la signature de plus en plus hypothétique du TTIP au regard du résultat des élections aux États-Unis.**

le sens d'un accord lié au seul commerce

les pays européens font la course au moins disant

multiplication des accords bilatéraux moins ambitieux

*suite page 8*

## Le Canada, la Wallonie

### et l'Union Européenne (suite)

La troisième cause des difficultés de cet accord tient au **problème de la répartition des gains et pertes**. Si cet accord est bon, les avantages sont supérieurs aux inconvénients. Mais il importe aussi de savoir qui en profite et qui en pâtit. Il faut ensuite savoir quels sont les mécanismes mis en œuvre pour accompagner les évolutions nécessaires au besoin en assurant des transferts entre les deux catégories. Ces accords sont souvent concoctés dans le plus grand secret et reposent sur des modèles d'équilibre global qui font apparaître **un solde total positif même si cela ne profite qu'à un seul acteur et pénalise des milliers d'autres**. Les entreprises multinationales sont souvent plus influentes que les Gouvernements et a fortiori les parlements pour détourner à leur seul profit les avantages attendus de ces accords.

Dans le cas de l'accord CETA\*, c'est d'ailleurs un des points principaux d'achoppement. Les entreprises ont obtenu l'institution de tribunaux d'arbitrages qui permettent **aux entreprises d'attaquer les décisions des Etats** si elles estiment que cela leur cause un préjudice. On a vu ainsi des fabricants de tabac attaquer des Etats qui prenaient des mesures pour réduire la demande des consommateurs ! Si une entreprise d'un autre pays peut demander une indemnisation à cause d'une loi nationale, c'est une attaque frontale contre la souveraineté des Etats et le rôle des Parlements dans le processus démocratique d'élaboration des lois.

Cet accord pose aussi **le problème des perdants et des gagnants**.

Le secteur agricole européen dégage **un excédent de ses échanges avec ce grand pays agricole qu'est le Canada**. Aussi curieux que cela paraisse, le Canada a un déficit de produits agro-alimentaires avec l'Union Européenne. En fait, cela est parfaitement compréhensible puisque **le Canada est spécialisé sur la production de matière première** et que l'Union Européenne est plutôt **spécialisée sur les produits à forte valeur ajoutée**. Il vaut mieux vendre sur le marché mondial du cognac ou du champagne que du blé ou du Canola ! On comprend bien que le Canada veuille rééquilibrer sa balance en obtenant le droit d'exporter plus de blé ou de viande bovine ou porcine. Mais **des importations supplémentaires de viande bovine** risquent de perturber nos marchés des producteurs du Massif Central. Comme les habitants de l'Amérique du Nord se contentent de manger essentiellement de la viande hachée dans les hamburgers, les accords vont leur permettre de n'exporter que la partie arrière des animaux à des prix défiant toute concurrence. Inversement, **les producteurs de fromages du Québec redoutent une forte augmentation des importations de fromages AOC européens** qui détruiraient leur activité naissante riche en emplois et en valeur ajoutée.

Autrement dit, l'accord signé à Bruxelles est encore loin d'être ratifié par les 28 parlements des Etats de l'Union.

\* CETA : Canada-EU Trade Agreement

qui en profite,  
qui en pâtit

une attaque  
frontale  
contre la  
souveraineté  
des états

un déficit de  
produits  
agro-  
alimentaires  
avec l'UE



**Cliquez ici pour l'interview  
en vidéo**

## **Planète Chanvre, un beau projet industriel en Seine et Marne**

**ne pas rester  
les deux pieds  
dans le même  
sabot**

Lors de la crise de 2008, les prix des céréales étaient montés à un maximum et sont redescendus tout aussi vite en 2009 entraînant **une forte baisse du revenu agricole chez les céréaliers**. Par ailleurs, fin 2007, le Grenelle de l'environnement avait montré l'opportunité de produire mieux d'une part et de remplacer le pétrole par des productions renouvelables. Il n'en fallait pas plus pour inciter une dizaine de céréaliers de la Brie à innover pour "ne pas rester les deux pieds dans le même sabot".

**une  
formidable  
capacité  
d'adaptation**

Après avoir exploré plusieurs possibilités, ils ont retenu la production de chanvre, une plante qui permet d'être une bonne tête d'assolement qui n'a **pas besoin de produits phyto et qui est économe en azote** et qui a par ailleurs de très bonnes qualités pour l'industrie automobile et pour **l'isolation des maisons** mais pas que ...

L'affaire n'a pas trainé. Ils ont eu vent d'une **entreprise allemande qui cherchait un repreneur**. Cette entreprise avait une belle unité de fabrication et avait développé des marchés très intéressants dans l'industrie automobile mais elle était située dans une zone peu propice à la production. Cela augmentait ses coûts d'approvisionnement pour des produits encombrants. Un accord a été rapidement trouvé et a été signé en décembre 2010. A peine un an plus tard, en décembre 2011, les associés avaient trouvé un terrain, les machines étaient déménagées et l'usine entrain en fabrication. Belle prouesse au moment où les hommes politiques ont tant de complexes par rapport à notre voisin allemand paré de toutes les vertus ! **Les associés ont montré une formidable capacité d'adaptation pour implanter en Seine et Marne une unité de fabrication allemande !**

**persuader  
90 autres  
agriculteurs**

Ce résumé est trop rapide pour décrire la performance de cette équipe de chefs d'exploitation dynamiques. Réussir en moins d'un an à trouver un terrain et à assurer le démontage, le transport et le remontage des machines cela suppose **une capacité de décision hors du commun**. Mais il ne suffit pas d'avoir de belles machines. Il faut leur fournir la matière première à traiter. Dans le même temps il fallait donc **être capable de trouver 1000 ha de culture** dans une région où cette production était inconnue. Pas question d'y parvenir dans les 10 fermes des associés. Il fallait prendre son bâton de pèlerin et persuader 90 autres agriculteurs qu'ils avaient intérêt à essayer cette nouvelle culture mais que pour **sécuriser les approvisionnements de l'usine, cela ne pouvait se faire que dans le cadre d'un contrat de 4 ans**. Opération réussie malgré des prix élevés des céréales pendant quelques années

*suite page 10*

**Cliquez ici pour l'interview en vidéo**

## **Planète Chanvre, un beau projet industriel en Seine et Marne (suite)**

*Philippe HEUSELE* est le Président de la SAS Planète Chanvre. Il est agriculteur en GAEC à coté de Meaux. Il est passionné par ce projet. Il croit à l'engagement de l'équipe des associés et à l'efficacité de la solution mise en place. L'usine tourne 24 heures sur 24 avec une équipe de 12 salariés sous la responsabilité d'un directeur dynamique. **Il faudrait augmenter les quantités traitées de 20% pour optimiser l'outil.** Il y a de nombreux débouchés apportés par les Allemands mais il faudrait aussi valoriser le débouché local.

*Franck BARBIER*, agriculteur à Haute-Maison, est Vice-Président chargé de la partie technique et se passionne pour les produits qui permettraient de mieux valoriser la matière première qui sort des champs. **L'industrie automobile y trouve un matériau solide, léger et biodégradable** pour les aménagements intérieurs des voitures. Mais il faudrait aussi profiter des opportunités d'implantation au milieu d'une agglomération de 10 millions d'habitants pour fournir les besoins d'isolation des logements. L'apport du chanvre est une chance à saisir. Les Allemands en sont convaincus mais il y a encore du chemin à faire en France.

Il faut reconnaître que la révolution attendue de l'isolation des maisons n'est pas encore une véritable priorité nationale dans un pays où le prix de l'électricité reste très bas.

Le chanvre est un matériau plus cher que la laine de verre mais beaucoup moins dangereux pour la santé, beaucoup plus résistant dans le temps, capable de stocker l'humidité et plus souple d'utilisation. Il peut être mélangé à la chaux et être projeté sur l'extérieur des maisons. L'isolation par l'extérieur présente des avantages. Elle est très efficace, elle permet de ne pas diminuer la surface habitée et surtout de ne pas déménager pendant les travaux !

*suite page 11*



*Philippe HEUSELE*  
Président de Planète Chanvre



**24 h / 24 avec une équipe de 12 salariés**

**l'apport du chanvre est une chance à saisir**

**moins dangereux pour la santé et plus résistant**

**Cliquez ici pour l'interview en vidéo**

## **Planète Chanvre, un beau projet industriel en Seine et Marne** (suite)

Bel exemple des contradictions possibles de notre politique énergétique. La belle réalisation de cette équipe de 10 agriculteurs de Seine et Marne montre que nous n'avons rien à envier à nos voisins allemands en terme d'efficacité. De plus, ce projet est parfaitement **en phase avec les préoccupations environnementales actuelles**. L'usine est située en plein cœur de l'agglomération parisienne avec des millions de logements à isoler. Elle fonctionne déjà à la satisfaction des associés et des fournisseurs. Elle pourrait connaître un développement extrêmement rapide si elle ne se heurtait aux **obstacles du conservatisme**.

**Vous avez dit durable !** L'isolation par le chanvre dure 50 ans. Comment faire passer cet argument à des entreprises qui sont surtout préoccupées par la garantie décennale ?

**Vous avez dit local !** La taxe transport a été refusée et avec le prix actuel du pétrole, faire parcourir 1000 Km à un semi-remorque ne coûte rien.

**Vous avez dit santé !** Est-on certain que la laine de verre soit sans risque en particulier pour ceux qui la manipulent ?

**Les agriculteurs de Seine et Marne ont pris le risque de se lancer dans une logique industrielle pour innover.** Ils ont montré que cela pouvait réussir à la satisfaction des producteurs. Le reste ne dépend pas que d'eux. Il dépend aussi de la capacité de l'ensemble de la société française à agir en cohérence avec la volonté affichée de **prendre au sérieux les défis de demain**.

En attendant, voilà une équipe d'agriculteurs "qui se bouge" avec un beau challenge industriel de transformation de leur production agricole . Ils se sont répartis les rôles pour **constituer une équipe d'entrepreneurs**. Une aventure technique et commerciale certes, mais aussi une belle aventure humaine.

plus rien à envier à nos voisins allemands

un développement très rapide si...

une belle aventure humaine



une réforme  
annoncée  
depuis  
plusieurs  
années

plafond de  
recettes  
actualisé tous  
les 3 ans

mesures  
particulières  
pour les  
GAEC et  
autres

## Le B.A BA DU MICRO BA

Le régime de l'évaluation forfaitaire du bénéfice agricole a été abrogé par l'art. 33 de la loi de finances rectificative pour 2015.

Créé il y a 67 ans en 1949, ce système très ancré dans le paysage fiscal agricole français, constituait une « première marche » avant une fiscalité reposant sur une comptabilité dite réelle. Toutefois, la détermination de quelque 8000 forfaits publiés chaque année représentait pour l'Etat un coût important au regard d'un nombre d'exploitants concernés en décroissance. Sa réforme était donc annoncée depuis plusieurs années, un projet d'évolution vers un système de micro entreprise agricole ayant été même très avancé dans le courant de la dernière décennie.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le régime dit Micro-BA codifié à l'art. 64 bis nouveau du CGI, dispose que le revenu agricole imposable est égal aux recettes réelles établies sur la base d'une moyenne triennale, diminuées d'un abattement unique de 87% représentatif des charges. Ce nouveau régime s'applique de plein droit aux exploitants agricoles dont la moyenne des recettes hors taxes ne dépasse pas 82 200 € sur trois années consécutives.

Ce plafond de recettes sera actualisé tous les trois ans dans la même proportion que l'évolution triennale de la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu.

Relevons le taux d'abattement unique de 87% conduisant à fiscaliser 13% des recettes HT et ceci indépendamment du type d'activité agricole et de la région d'exercice. Un taux d'abattement différencié par activité agricole aurait pu en effet prendre en compte des situations en réalité très différentes d'une activité à l'autre, voire par région considérant que les intrants, le coût du fermage et les conditions de culture sont différents pour une même culture ou élevage, d'une région à une autre.

Des mesures particulières concernent les GAEC, les cas de pluriactivité, etc.

En cas de cession d'immobilisations affectées à l'exploitation, les règles de détermination des plus-values relèvent du droit commun (y compris les mécanismes fiscaux d'exonération des plus-values professionnelles) en prenant en compte un mode d'amortissement linéaire - compris dans l'abattement forfaitaire de 87% - si le bien est amortissable.

*suite page 13*



formuler une option fiscale pour un régime réel

des difficultés en attente de précisions

## Le B.A BA DU MICRO BA (suite)

Le retour au régime Micro BA est de droit (contrairement au forfait agricole) pour une entreprise relevant d'un régime réel de droit et dont la moyenne des recettes passe sous le seuil de 82 200 € hors taxes. Attention par suite, à formuler une option fiscale pour un régime réel (si intérêt) avant le 31 décembre 2016 (mesure transitoire), pour éviter le passage de droit au Micro BA au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en cas de moyenne triennale inférieure à 82 200 € HT !

**Vigilance aussi en cas de décès de l'exploitant !** La suppression de l'art. 69 du CGI, conduit à ce que le conjoint survivant ou l'indivision successorale ne relève plus de droit d'un régime fiscal réel !

L'administration fiscale a fait connaître tardivement sa lecture des textes et de nombreuses difficultés restent en attente de précisions ou nous l'espérons, de mesures d'accompagnement pour éviter par exemple, des cas de double imposition si changement de régime fiscal, les recettes étant fiscalisées dans le régime du Micro BA et les créances l'étant dans les régimes réels d'imposition.

Enfin, un régime de Micro social codifié à l'art L 731-20 du CRPM, accompagne la création du Micro BA pour les cotisations et contributions sociales dues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec toutefois des modalités transitoires pour le calcul de l'assiette sociale des années 2017 et 2018.



## L'Union Européenne dégage un excédent agroalimentaire de 17 milliards €

Malgré l'exigüité de son territoire agricole, l'Union Européenne dégage désormais un excédent croissant de sa balance commerciale des produits agroalimentaires. Phil Hogan vient de signaler que cette année, l'excédent pourrait atteindre 17 Milliards €. Cela ne veut pas dire que nous serions autosuffisants dans tous les secteurs. L'Union Européenne garde en effet un déficit très important en oléagineux. L'Union ne produit qu'un peu plus de 2 Mt de soja et en importe plus de 13 Mt. Mais l'Union Européenne produit de la valeur ajoutée et regagne largement en valeur ce qu'elle perd en volume.

Voir également article ci-dessous

## La Chine, premier exportateur mondial de produits manufacturés en 2015

Depuis quelques années, la Chine accroît son écart par rapport aux États-Unis et à l'Union Européenne. Ses exportations de produits manufacturés atteignent 2275 Milliards \$, soit 50% de plus que les États-Unis et 25% de plus que l'Union Européenne considérée comme une entité macro-économique en éliminant les flux intra communautaires (UE extra). Les déséquilibres sont impressionnants entre importations et exportations. Ils atteignent plus de 800 Milliards pour la Chine dans le sens positif et près de 600 pour les États-Unis dans le sens négatif. L'Union Européenne dégage un faible excédent de 70 Milliards en particulier grâce à la position très excédentaire de l'Allemagne avec 275 Milliards en 2015.

	Export	Import	PIB	PIB en PPA
<b>Chine</b>	<b>2 275</b>	<b>1 682</b>	<b>10 982</b>	<b>16 149</b>
<b>Union Européenne extra</b>	<b>1 985</b>	<b>1 914</b>	<b>18 812</b>	<b>17 578</b>
<b>États-Unis</b>	<b>1 505</b>	<b>2 308</b>	<b>17 947</b>	<b>16 768</b>
<b>Allemagne</b>	<b>1 325</b>	<b>1 050</b>	<b>3 357</b>	<b>3 512</b>
<b>Japon</b>	<b>625</b>	<b>648</b>	<b>4 123</b>	<b>4 667</b>
<b>France</b>	<b>505</b>	<b>575</b>	<b>2 421</b>	<b>2 534</b>
<b>Royaume-Uni</b>	<b>460</b>	<b>626</b>	<b>2 849</b>	<b>2 320</b>
Source OMC 2015 Milliards \$				
PPA: parité de pouvoir d'achat				



[En savoir plus](#)

## L'Union Européenne reste la première économie mondiale

On confond souvent premier exportateur et premier producteur. Le cas le plus emblématique est celui de l'Allemagne. Ce pays exporte presque autant que les États-Unis avec 80 millions d'habitants contre plus de 300 pour les États-Unis ! Mais, bien entendu, cela ne veut pas dire que le PIB Allemand est plus important. Loin s'en faut, la production allemande est cinq fois moins importante que celle des États-Unis.

*suite page 15*

## L'Union Européenne reste la première économie mondiale (suite)

Selon le classement Banque mondiale, l'Union Européenne est la première puissance mondiale suivie de près par les Etats Unis et la Chine a encore un retard de l'ordre de 40% sur l'Europe et les États-Unis. Ceci étant, si l'on corrige en tenant compte de la sous évaluation du Yuan, la Chine serait en passe de devenir rapidement la première puissance.



[En savoir plus](#)

## Le Bio n'est plus une niche

Le refrain est connu. Le Bio est une niche. Il concerne des agriculteurs en rupture qui veulent se distinguer des autres et les consommateurs sont des "bobos". Il faudra toujours produire des produits abondants au moindre prix car il est bien connu que les "consommateurs ne mettent dans le caddy que les premiers prix".

Or, année après année, le Bio progresse à des taux à deux chiffres significatifs pour la production et à des taux encore plus importants pour la demande.

En 2015, la consommation a augmenté de 14,7% pour atteindre 5,7 Milliards € avec des progressions plus rapides que la moyenne pour les fruits et légumes et l'épicerie. Les  $\frac{3}{4}$  des produits consommés en France viennent de France. 65% des français en consomment régulièrement. La France n'est que le troisième pays producteur de produits Bio en Europe alors qu'elle est de loin le premier pays producteur de tous produits agricoles. Cela veut donc dire que notre pays aurait le potentiel pour investir ce créneau de marché dans l'avenir. En 2015, il y avait plus de 28 000 fermes Bio sur 1,2 million d'ha et il y en a 200 de plus par mois.

Quand un secteur progresse à ce rythme alors que le reste stagne, c'est un signe à relever. Quand un marché progresse de 10% par an, il double en 7 ans. Au rythme actuel, le marché du Bio double tous les 4 ans ! C'était peut être une niche, elle devient rapidement une part de marché très intéressante. Il y a déjà un hall de 5 600 m<sup>2</sup> à Rungis réservé au Bio et les enseignes de la grande distribution multiplient leur offre. Il reste à souhaiter que les producteurs français sachent s'organiser pour profiter de cette demande.



[En savoir plus](#)